



ASSOCIATION
ENTRAIDE
PÉRISCOLAIRE
ENFANT

Nom de l'enfant :

Tél : 04 74 96 63 14 (Uniquement pendant les horaires de garderie)

Tél employés : 06 80 72 30 54

Tél Bureau : 07 83 86 10 82

RÈGLEMENT 2018-2019

1/ INSCRIPTION

Le dossier d'inscription pourra être envoyé par mail sur demande ou retiré auprès de la Mairie. Celui-ci devra être retourné complet lors des permanences ou remis dans la boîte aux lettres de l' EPE avant le **08 juillet 2018**. Vos codes d'accès au serveur vous seront remis ultérieurement par la Mairie.

2/ FONCTIONNEMENT

La garderie fonctionnera 4 jours par semaine lundi, mardi, jeudi et vendredi dans les locaux de la garderie sauf pendant les jours fériés et les vacances scolaires fixées par arrêté ministériel sous réserve qu'il y ait au minimum 2 enfants par heure. Elle est réservée aux enfants de l'école maternelle et primaire de St ROMAIN dont les parents travaillent.

HORAIRES : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h à 8h30 et de 16h30 à 19h.

L'accueil débutera le lundi 03 septembre 2018 pour les **horaires du soir**.

L'accueil du matin commencera dès le mardi 04 septembre 2018. Nous laissons le soin aux parents d'accompagner leurs enfants le 1^{er} jour de la rentrée scolaire.

Par retour de courrier nous vous confirmerons l'acceptation ou non de votre dossier :

UN PROFIL DE JOURS ET D'HEURES VOUS SERONT ALORS ATTRIBUE.

Deux types de profil existent : FIXE et/ou OCCASIONNEL

Afin de nous aider dans la gestion quotidienne des effectifs, nous vous remercions de choisir en créneaux fixes les plages horaires sur lesquelles vos enfants seront inscrits de manière récurrente et en créneaux occasionnels les plages horaires pour lesquelles votre demande n'est pas régulière. L'inscription pour ces créneaux occasionnels se fera uniquement par vous, via le serveur, dans la limite des places disponibles.

3/ CONDITIONS A RESPECTER

Selon votre profil, les inscriptions ou les modifications devront être signalées sur le serveur vocal ou via internet au plus tard le **vendredi avant 10h pour TOUTE LA SEMAINE suivante**.

Adresse du site internet : <http://saint-romain-de-jalionas.les-parents-services.com>

Serveur vocal : 04.76.54.99.79

Toute modification ponctuelle et occasionnelle non prévue au planning de la semaine en cours doit être signalée par téléphone à l'EPE au 06 80 72 30 54 et à l'école.

Les parents s'engagent à récupérer les enfants à l'heure prévue. Les enfants ne pourront quitter l'accueil périscolaire que sous la responsabilité des parents ou de la personne nommée sur le dossier même pour se rendre à une activité sportive.

Toute heure de retard commencée sera due.

Nous vous rappelons que la garderie ferme ses portes à 19h00 et qu' au-delà de cette heure, votre retard devra être signalé aux employés et une pénalité de 10€ par enfant sera facturée.

Au-delà de 19h30, sans appel des parents, les enfants seront confiés à la gendarmerie de Crémieu.

Les parents déposeront et récupéreront les enfants uniquement à la garderie et non devant l'école ou à une activité proposée par la mairie.

Toutes modifications apportées au dossier en cours d'année être signalées au bureau de l' EPE (adresse, numéro de téléphone, profil, personnes habilitées à venir récupérer les enfants ...).

a) ENFANTS MALADES

Les parents doivent appeler l' EPE au 06.80.72.30.54 afin de nous prévenir de l'absence de l'enfant.

En cas de maladie, seule une copie du certificat médical transmis à l'association dans la semaine, nous permettra de déduire les heures de garde.

b) SORTIES SCOLAIRES

Les parents doivent prévenir le personnel EPE par courtoisie et devront faire le nécessaire pour l'annulation de l'heure par serveur vocal ou via internet.

Pour toute sortie extrascolaire avec départ prévu avant 8h30, l' EPE ne pourra pas prendre en charge les enfants concernés.

Pour les retours prévus après 16h00 ou 16h30, l' EPE se chargera de récupérer les enfants inscrits en accord avec l'école **HORS SORTIES DE SKI**.

4/ TARIFS

- 3€ pour les horaires suivants 7h-8h30 ou 16h30-18h
- 2€ pour l'heure 18h-19h
- L'adhésion à l'association est obligatoire et elle est de 15€ par famille.

5/ PAIEMENT

Le règlement sera effectué **AU PLUS TARD A LA DATE D' ECHEANCE INDIQUÉE SUR LA FACTURE** qui sera envoyée par courrier ou remis en main propre.

Merci de remettre le règlement par virement bancaire sur le compte de l'association (de préférence) ou par chèque à l'ordre de l' EPE, soit à la garderie soit dans la boîte aux lettres (située devant la bibliothèque).

Si aucun règlement ne nous parvient avant la fin du mois suivant, une pénalité de 10€ sera automatiquement appliquée et si la situation venait à se répéter, l'association se verra dans l'obligation de clôturer votre compte.

6/ DISCIPLINE

Les enfants devront être respectueux :

- du personnel encadrant,
- de leurs camarades,
- des lieux,
- du matériel mis à leur disposition.

Dans le cas contraire, le personnel encadrant engagera un dialogue avec les parents afin de remédier à la situation et des mesures pourront être prises à cette occasion.

Nous vous informons que tout jouet ou matériel cassé ou détérioré vous sera facturé.

Tout manquement de respect des parents vis-à-vis du personnel, des membres de l'association aboutira à l'exclusion de leurs propres enfants.

7/ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Pour les maternelles, merci de missionner l'association comme personne habilitée à récupérer l'enfant auprès de la maîtresse et de prévoir un change (accident éventuels ou maladie).

- Le goûter reste à la charge des parents.

- Le dossier d'inscription comprend :

- Le règlement intérieur, daté et signé par les parents (merci de faire une photocopie et d'en conserver une copie)
- La fiche d'inscription,
- La fiche médicale,
- Le chèque d'adhésion de 15 € par famille à l'ordre de l'EPE qui sera encaissé à l'acceptation de votre dossier
- La copie du bulletin de paie des 3 derniers mois de salaires pour chacun des parents. Seules les dates nous intéressent, vous pouvez si vous le souhaitez cacher les sommes ou nous fournir une attestation d'emploi.
- L'assurance de responsabilité civile remise au plus tard à l'association au 1^{er} octobre 2017.
L'absence de responsabilité civile entraînera l'exclusion temporaire de votre (vos) enfant(s) jusqu'à la remise de cette attestation.
- CHÈQUE DE CAUTION DE 150€ par famille **A REMETTRE AU 03/09**

Le chèque de caution sera rendu lors du paiement de la dernière facture (mois de Juin ou Juillet) et pourra être encaissé dans le cas du non-paiement d'une facture.

Pour valider définitivement votre inscription, le dossier doit être complet et les factures de l'année écoulée soldées.

Pour tout problème rencontré, merci de contacter les membres du Bureau au 07.83.86.10.82.

La communication nous paraît être le principal pilier d'une garderie efficace, pérenne et à votre service. C'est dans cette optique, que nous vous invitons à garder un contact régulier avec nous. Nous vous rappelons que les membres du bureau de l'association sont bénévoles et nous vous demandons d'être patients dans la gestion de vos demandes.

Signature des responsables avec mention **obligatoire** « **LU ET APPROUVE** »

A

Le

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2018/2019

L'ENFANT

NOM et Prénom
Date de Naissance Classe

RESPONSABLE LÉGAL = DÉNOMINATION FACTURATION (1)

NOM et Prénom
Adresse
Tél Domicile : Travail : Portable :
Mail :

RESPONSABLE LÉGAL = 2° parent habilité à récupérer l'enfant (2)

NOM et Prénom
Adresse
Tél Domicile : Travail : Portable :
Mail :

Mon enfant fréquentera la garderie à compter du

Tout dossier déposé après le 25/08 ne sera pas pris en considération pour la semaine de la rentrée

Créneaux horaires fixes : (Enfant inscrit par défaut où la désinscription devra rester exceptionnelle)

Désormais, l'inscription en créneaux fixes est possible pour les cas particuliers (type garde alternée, horaires en 3x8 ...)

Lundi	<input type="checkbox"/> 7h-8h30	<input type="checkbox"/> 16h30-18h	<input type="checkbox"/> 18h-19h
Mardi	<input type="checkbox"/> 7h-8h30	<input type="checkbox"/> 16h30-18h	<input type="checkbox"/> 18h-19h
Jeudi	<input type="checkbox"/> 7h-8h30	<input type="checkbox"/> 16h30-18h	<input type="checkbox"/> 18h-19h
Vendredi	<input type="checkbox"/> 7h-8h30	<input type="checkbox"/> 16h30-18h	<input type="checkbox"/> 18h-19h

Créneaux horaires occasionnels : (Enfant non inscrit par défaut mais où l'inscription via le serveur sera possible)

Lundi	<input type="checkbox"/> 7h-8h30	<input type="checkbox"/> 16h30-18h	<input type="checkbox"/> 18h-19h
Mardi	<input type="checkbox"/> 7h-8h30	<input type="checkbox"/> 16h30-18h	<input type="checkbox"/> 18h-19h
Jeudi	<input type="checkbox"/> 7h-8h30	<input type="checkbox"/> 16h30-18h	<input type="checkbox"/> 18h-19h
Vendredi	<input type="checkbox"/> 7h-8h30	<input type="checkbox"/> 16h30-18h	<input type="checkbox"/> 18h-19h

Les informations saisies, par la Mairie, lors de l'enregistrement de votre profil devront être validées sur le site <https://saint-romain-de-jalionas.les-parents-services.com/> dès l'ouverture du serveur.

En cas de problème, merci de nous avertir au plus tôt.

Noms, prénoms et n° de téléphone des personnes habilitées à venir récupérer l'enfant :

J'autorise la personne responsable de l'accueil périscolaire à prendre en charge mon enfant durant le temps précisé ci-dessus.

Date

Signature Responsable légal (1)

Signature Responsable légal (2)

FICHE MÉDICALE 2018/2019

L'ENFANT

NOM et Prénom

Date de Naissance

Classe

Adresse

N° Tél en cas d'urgence

ou

Problèmes de santé particuliers (allergies éventuelles, traitement...)

Nom, Adresse, Téléphone du médecin traitant

PÈRE

NOM et Prénom

Adresse

Tél Domicile :

Travail :

Portable :

MÈRE

NOM et Prénom

Adresse

Tél Domicile :

Travail :

Portable :

Autre(s) personne(s) Téléphone :

Renseignements divers

Je soussigné(e)

représentant légal de l'enfant mineur désigné ci-dessus

autorise les responsables de la garderie périscolaire à prendre toutes les mesures médicales, hospitalisation, interventions chirurgicales ... reconnues nécessaires par l'état de l'enfant.

Le

à

Signature

AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIES DES ENFANTS 2018-2019

A l'occasion de certaines activités faites durant le temps de la garderie périscolaire, votre enfant pourrait être photographié. Nous souhaitons faire figurer ces éventuelles photos sur le bulletin municipal de la commune.

Dans ce cas, cette photographie ne sera pas accompagnée d'information susceptible de rendre identifiable votre enfant et votre famille, dont le nom ne sera pas mentionné. Les légendes accompagnant la (ou les) photographie(s) ne porteront pas atteinte à la réputation de votre enfant ou à sa vie privée.

Je vous remercie de me confirmer votre approbation sur l'utilisation de cette photographie dans les conditions précisées ci-dessus, en nous retournant le coupon ci-joint daté, signé.

Coupon à joindre à votre dossier

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Père/mère/tuteur de l'enfant

De la classe de

autorise la publication sur le bulletin municipal

- ◆ de photos, représentant mon enfant,
- ◆ pour une durée d'une année scolaire,
- ◆ j'ai bien noté que je peux à tout moment annuler l'autorisation de publication de photographie (sauf après édition).

n'autorise pas la publication de la photographie de mon enfant.

À

Le

Signature du responsable légal
